République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 25 février 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 19 février 2019 Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 20 heures 45

Etaient présents: M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL (jusqu'à la DEL-2019-58), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE, Mme Christine BLIN, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON

Etaient excusés : M. Gilles LATTÉ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Vincent DULONG, M. Jean-Marc CHIRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Anita GOBERT (à partir de la DEL-2019-59)
- M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
- M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Marina PAILLOCHER
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Rachel CAPRON

A- -6

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 février 2019

Référence : DEL-2019-47

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Rapporteur: Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

Introduction

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La récente loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2019 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

Un rapport sur les orientations financières reprenant :

- I. Projet de mandat et stratégie financière
- II. Eléments pluriannuels 2019-2021 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement
 - 1. Contrat financier Etat-Collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
 - 2. Une prospective financière 2019-2021 encourageante
 - 3. Plan pluriannuel d'investissement 2019-2021
- III. Principales orientations du projet de BP 2019
 - 1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de conforter l'épargne
 - 2. Investissement : les engagements du mandat tenus
- IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette

Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

- 1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
- 2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
- 3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2018 est devenu l'exercice comptable de référence et ce projet de budget 2019 a ainsi pu être élaboré dans la continuité à périmètre constant.

I- Projet de mandat et stratégie financière associée

2019 : Angers se révèle

Après un niveau d'investissement exceptionnel en 2018, l'année 2019 va permettre de révéler le nouveau visage de notre Ville au travers la livraison de nombreux équipements (Centre des Congrès, Patinoire, Hôtel des associations, Cœur de Maine, boulodrome...).

Ces nouveaux équipements associés aux autres projets structurants portés par Angers Loire Métropole (la mise en place de la seconde ligne de tramway, les réseaux de chaleur...) sont pleinement en cohérence les uns avec les autres et forment un même projet de territoire depuis le début du mandat.

Ce projet de mandat est également animé par la volonté de renforcer la démocratie participative dans la vie quotidienne des Angevins (budget participatif, journée citoyenne...) et de continuer à poser notre marqueur végétal sur chacune des politiques publiques portées par notre Ville (schéma directeur des paysages angevins...)

Une stratégie financière qui porte ses fruits

Bien évidemment cette seconde phase du mandat a engendré pour 2018 et 2019 un pic de besoin de financement. Pour autant, notre engagement de ne pas augmenter les impôts sur le mandat sera scrupuleusement respecté.

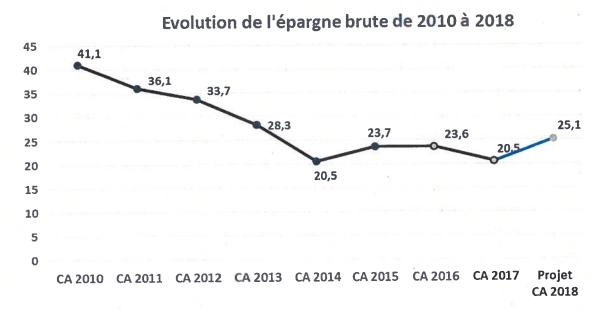
La résolution de cette équation budgétaire, qui va perdurer jusqu'à la fin du mandat, a été anticipée grâce à la mise en œuvre d'une stratégie financière exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité.

Je vous en rappelle les 3 grands piliers :

- 1- Préserver l'épargne grâce à une maîtrise importante de nos dépenses de fonctionnement
- 2- Soutenir un niveau élevé d'investissement (près de 400 M€ sur le mandat) pour faire rayonner et dynamiser notre territoire sans augmenter les impôts
- 3- Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas

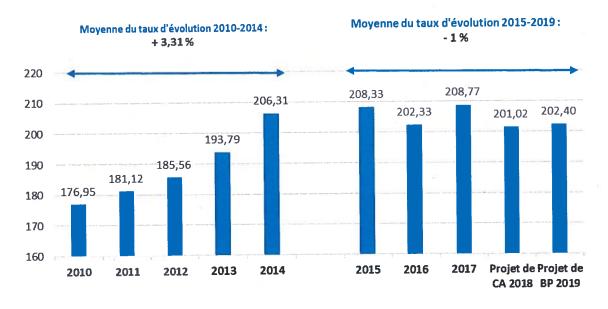
1- Préserver l'épargne grâce à une maîtrise importante de nos dépenses de fonctionnement :

Les mesures financières correctrices engagées depuis 2014 ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée ces dernières années (dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2018 aboutit au meilleur niveau d'épargne brute depuis le début du mandat traduisant un net redressement de l'épargne.



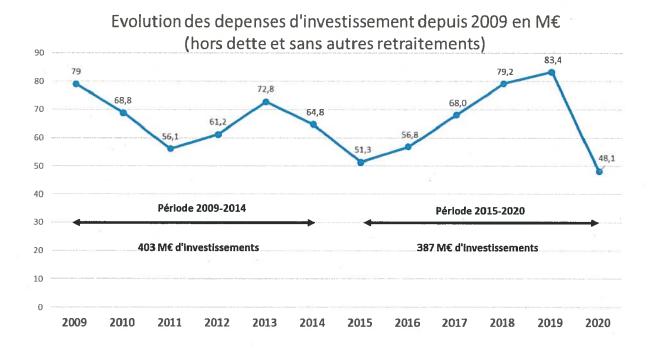
Cette amélioration des épargnes s'est opérée dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes. Nous faisons en sorte de surmonter cette contrainte en grande partie grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une démarche partagée.

Une illustration de ces résultats est le suivi de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2010-2020 :



A noter, la moyenne des taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2015-2019 est de -1% contre + 3,3% sur la période 2010-2014.

<u>2- Soutenir un niveau élevé d'investissement pour faire rayonner et dynamiser notre territoire</u> sans augmenter les impôts :



Compte tenu du niveau significatif des investissements portés durant cette période (près de 400 M€), les efforts de gestion mentionnés ci-dessus sont indispensables pour dégager de l'épargne. La projection du CA 2018 fait apparaître environ 10,3 M€ de résultats (pour mémoire au CA 2013, le résultat de clôture de notre budget était négatif de près d'1 M€). Ces 10,3 M€ seront totalement réinjectés dans le financement de nos investissements 2019 via une reprise anticipée des résultats dès le budget primitif (pour mémoire, déjà 14,5 M€ avaient été repris en 2018)

Cette action sur nos dépenses courantes nous permet ainsi de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

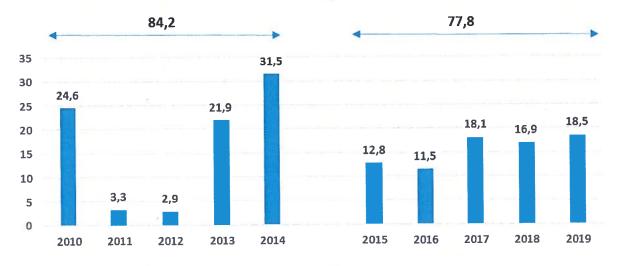
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

3- Limiter l'évolution de la dette durant le mandat au niveau moyen des collectivités de la strate et bénéficier des taux historiquement bas :

Les investissements réalisés durant le mandat seront majoritairement financés par des ressources propres. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt est également un levier notamment en cette période de taux historiquement bas. A titre de bilan, le graphique ciaprès présente la variation de l'encours depuis 2010 et illustre le caractère maitrisé et responsable du niveau d'endettement dans notre collectivité ces dernières années.

Variation de l'encours de dette par année depuis 2010 en M€



En toute cohérence avec le niveau d'investissement de l'année 2019, le recours à l'emprunt sera au maximum de 27,7 M€ (18,7 M€ inscrits au budget primitif et 9 M€ de reports) et la variation de l'encours sera au maximum de 18,5 M€ (27,7 de nouveaux emprunts – 8,2 de remboursement de capital). Ce mode de financement est bien sûr maîtrisé afin que l'encours de la ville reste dans la moyenne basse des villes de sa strate et nous permettent de profiter de conditions avantageuses sur le long terme en matière de taux d'intérêt.

II- Eléments pluriannuels 2019-2021 : Contrat avec l'Etat, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

■ Contrat financier Etat-Collectivités : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses

Comme l'an passé, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 pour les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Pour mémoire, l'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de notre Ville a été fixé à 1,2 % par an par rapport à une base 2017. A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.

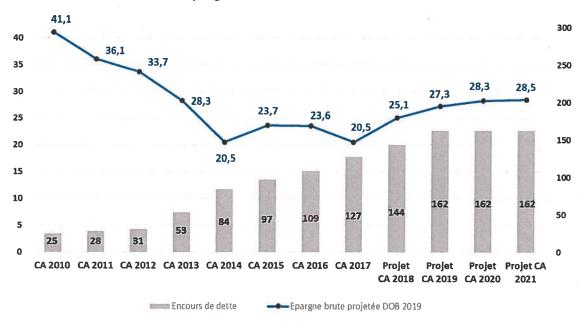
A ce stade et à périmètre constant, les premiers chiffres du CA 2018, la projection de CA 2019 (basée sur le projet de BP 2019) et la prospective pour 2020 confirment que nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,2 % sur les trois ans qui viennent.

Une prospective financière 2019-2021 encourageante

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : inférieure à 1%,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : 0%,
- ✓ Baisse des dotations : -65 M€ sur le mandat en cumulé,
- ✓ 45 M€ en moyenne de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal sur 2019-2021.

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2010 à 2021



NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre la baisse cumulée de DGF chiffrée à plus de 65 M€ sur la période 2014-2020.

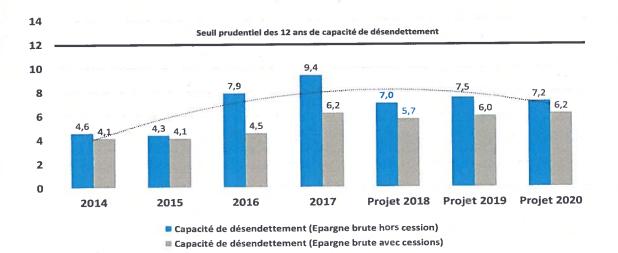
Les principaux enseignements à fin 2021 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

- Une épargne brute en progression puis stabilisée grâce aux efforts de gestion,
- 2. Un programme d'investissement financé majoritairement par des ressources propres sur le mandat permettant une augmentation de la dette maîtrisée :
 - ✓ un maximum de 78 M€ de dette supplémentaire pour environ 400 M€ d'investissement financés sur le mandat,
 - ✓ la ville resterait dans la moyenne basse des villes de sa strate (moyenne 2017 de la strate : 1 151 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2020 : 1080 € par habitant).

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2020. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Ces éléments confirment la bonne santé financière de la collectivité avec un écart important entre le seuil prudentiel de 12 ans (prévu par l'Etat) et la situation de la collectivité à moyen terme.

Evolution de la capacité de désendettement



Plan pluriannuel d'investissement 2019-2021

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2019-2021 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

Présentation par politique sectorielle

POLITIQUE SECTORIELLE	Projet de BP 2019	2020	2021	Total 2019-2021
Urbanisme, logement et aménagement urbain	10 240 590	10 504 600	8 746 000	29 491 190
Activités sportives et de loisirs	14 702 950	1 897 950	897 950	17 498 850
Education, enfance famille, formation	5 889 700	3 461 700	3 061 700	12 413 100
Parcs, jardins et paysages / Environnement	2 344 000	4 771 000	4 331 000	11 446 000
Développement économique et du tourisme	8 878 000	930 000	930 000	10 738 000
Actions culturelles et patrimoine	4 989 270	1 299 000	815 000	7 103 270
Relations avec les partenaires des politiques sociales	4 400 000	360 000	100 000	4 860 000
Citoyenneté et vie des quartiers	2 011 500	1 100 000	1 100 000	4 211 500
Déplacements	620 000	1 050 000	1 050 000	2 720 000
Propreté urbaine	830 500	653 000	653 000	2 136 500
Voirie et espaces publics	1 092 000	105 000	105 000	1 302 000
Prévention et sécurité des biens et des personnes	231 500	40 000	40 000	311 500
Pilotage mutualisé des politiques publiques	16 720 890	11 529 000	10 939 000	39 188 890
Sous total hors dette et gestion déléguée de la voirie	72 950 900	37 701 250	32 768 650	143 420 800
Gestion déléguée de la voirie	10 408 100	10 408 100	10 408 100	31 224 300
Total général hors dette	83 359 000	48 109 350	43 176 750	174 645 100

Présentation des principales opérations : 10 opérations pour plus de 60 % du BP 2019

Opérations	PROJET BP 2019	PPI 2020	PPI 2021	TOTAL PPI 2019-2021
NPNRU- Equipements Ville	4 000 000	5 000 000	5 000 000	14 000 000
Maintenance des bâtiments communaux - Gros entretien	4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000
Nouvelle patinoire	10 600 000	1 000 000	-"	11 600 000
Coeur de Maine - Centre Maine	4 500 000	6 758 600		11 258 600
Actions spécifiques sur le végétal	1 335 500	3 120 000	3 830 000	8 285 500
Centre des congrès - Réhabilitation	8 000 000			8 000 000
Restauration Hôtel de Ville (Hall HDV)	4 745 000	500 000		5 245 000
Reconversion Pôle Jean Vilar	4 300 000	260 000		4 560 000
Budget participatif	1 001 500	1 000 000	1 000 000	3 001 500
RU des Beaux Arts	1 860 000	200 000	V.	2 060 000
TOTAL PRINCIPALES OPERATIONS 2019-2021	44 842 000	22 338 600	14 330 000	81 510 600
% DU PPI HORS DETTE ET GESTION DELEGUEE	62%	61%	45%	58%

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2021 qui seront certainement actualisés dans les mois qui viennent.

III- Principales orientations du projet de BP 2019

■ Les principales projections 2019 conformes à notre stratégie

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2019 :

- Une progression des recettes de fonctionnement (+ 0,1%)
- Une baisse des dépenses de fonctionnement (-1,6%) avec un maintien de la masse salariale et des subventions aux associations ainsi que des efforts de gestion des services,
- Une épargne brute confortée à 19,6 M€ (soit 19 % de plus qu'en BP 2018) et une épargne nette en croissance de 2,5 M€ (soit + 32%),
- Un haut niveau d'investissement à 83,3 M€,
- Un emprunt d'équilibre à 18,7 M€ contre 36 M€ 2018 conformément à notre stratégie d'endettement.

Fonctionnement

RECI	TTES			
	BP 2018	Projet BP 2019	Ecart 2018 / 2019	%
mpôts et taxes	120 973	122 134	1 161	1,0%
Dont produit fiscal	98 084	99 100	1 018	1%
Dotations, subventions et participations	67 892	68 092	200	0,3%
Autres recettes	32 991	31 810	-1 181	-3,6%
	,			
	12			
Total recettes de fonctionnement	221 856	222 036	180	0,1

DEPENS	SES			
	BP 2018	Projet BP 2019	Ecart 2018/2019	%
Personnel (chap 012)	115 163	115 120	-43	0,0%
Subventions et participations	40 179	38 919	-1 260	-3,1%
Dont subventions et CCAS	32 679	32 830	151	0,5%
Dont participations	7 500	6 089	-1 411	-18,8%
Autres dépenses	47 549	45 663	-1 886	-4,0%
Sous total dépenses de fonctionnement	202 891	199 702	-3 189	-1,6%

Epargne de gestion	18 965	22 334	3 369	17,8%
Interêts (hors ICNE)	2 453	2 700	247	10,1%
Epargne brute	16 512	19 634	3 122	18,9%
Remboursement du capital de la dette	8 684	9 266	582	6,7%
Epargne nette	7 828	10 368	2 540	32,4%

Investissement

FIN	ANCEMENT			
	BP 2018	Projet BP 2019	Ecart 2018 / 2019	%
Epargne Nette	7 828	10 368	2 540	32%
Autres Recettes	33 064	43 940	10 876	33%
Emprunt	36 000	18 751	-17 249	-48%
Reprise anticipée du résultat 2018	14 350	10 300	-4 050	-28%
Total	91 242	83 359	-7 883	-9%

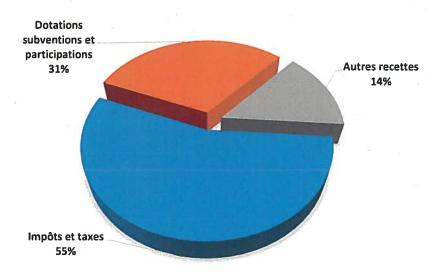
DEPENSES					
	BP 2018	Projet BP 2019	Ecart 2018 / 2019	%	
Dépenses et subventions d'équipement	91 242	83 359	-7 883	-9%	
Total	91 242	83 359	-7 883	-9%	

Structure et évolution des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	BP 2018	Projet	% BP 2019
	DF 2010	BP 2019	/ BP 2018
Impôts et taxes	121,0	122,1	1,0%
* Dont Produit Fiscal	98,1	99,1	1,0%
Dotations subventions et participations	67,9	68,1	0,3%
Autres recettes	33,1	31,8	-3,8%
Total	221,9	222,0	0,1%

Recettes de fonctionnement en M€



• Produit fiscal:

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, nos estimations sur la fiscalité sont construites sur la base d'une croissance prudente des bases fiscales notifiées en 2018 (hors rôles supplémentaires) de + 1,8% pour la taxe d'habitation et d'un maintien du produit fiscal 2018 pour la taxe foncière.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les 99,1 M€ pour ce projet de BP 2019.

Par ailleurs et pour mémoire, la loi de finances pour 2018 a instauré le **dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales**. Progressivement depuis 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, 80 % ou la totalité des foyers du paiement de cette taxe.

La suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va normalement permettre la compensation financière pour la collectivité en 2019.

• Attribution de compensation

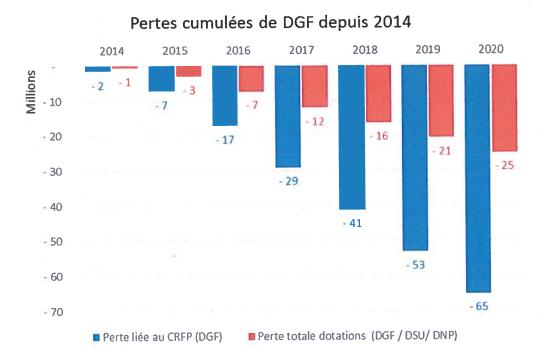
Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole fixé à 5,3 M€ par la CLECT de novembre 2017 n'est pas modifié pour ce projet de BP 2019.

• Dotations subventions et participations :

Ce poste budgétaire reste stable par rapport aux prévisions de l'an passé.

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Même si la loi de Finances pour 2019 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2019 continue de peser sur notre DGF 2019. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 53 M€.



• Les autres recettes :

Cette rubrique est composée de produits divers (recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation...).

Sous l'effet des nouveaux mécanismes comptables de refacturation entre la Ville d'Angers et ALM, ce poste budgétaire baisse de -3.8%. Pour autant, cette baisse de prévision des produits de mutualisation est compensée par une baisse de dépense de fonctionnement.

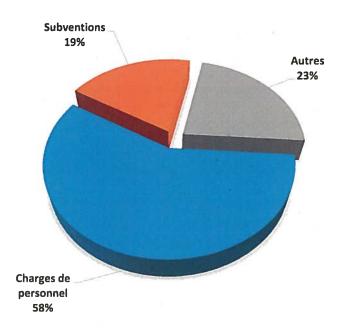
Hors ce phénomène particulier en 2019, il est projeté une stabilité de ces autres recettes de BP à BP.

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une baisse de 1,6 % par rapport au BP 2018. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

	BP 2018	Projet BP 2019	% BP 2019 / BP 2018
Charges de personnel	115,2	115,1	0,0%
Subventions	40,2	38,9	-3,1%
Subventions et CCAS	32,7	32,8	0,5%
Participations	7,5	6,1	-18,8%
Autres	47,5	45,6	-4,0%
Total	202,9	199,7	-1,6%

Dépenses de fonctionnement en M€



• Les orientations en matière de ressources humaines et de gestion des emplois et des compétences

La politique Ressources Humaines mise en œuvre a permis en 2018 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale. Les dépenses de personnel ont diminué de -1,3 % par rapport à 2017. Les effets report des décisions de l'Etat ont été neutralisés par les efforts de gestion des services

Pour 2019, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" est maîtrisée et stabilisée à 0% par rapport au BP 2018, malgré les effets propres au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'impact du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR), estimés à + 1,4%.

Cette maîtrise des dépenses de personnel est le résultat de la politique Ressources Humaines mise en œuvre depuis le début du mandat. Elle se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficience des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

Cette dimension stratégique des ressources humaines est détaillée dans le rapport annexe dédié.

• Les subventions de fonctionnement et les participations :

Les subventions et participations de fonctionnement diminuent de − 3,1 % passant de 40,2 M€ à 38,9 M€.

Cette situation comptable globale masque des situations différenciées avec :

- Une stabilité de la subvention versée au CCAS à hauteur de 12,5 M€,
- Une progression des subventions au milieu associatif de + 0,7 %,
- Une forte baisse des participations versées à certains établissements à hauteur de 1,4 M€.

Le tableau ci-dessous détaille les principales baisses:

	BP 2018	BP 2019	Variation
EPARC	800 000	0	-800 000
Parcs de stationnement	400 000	0	-400 000
Angers Nantes Opéra	1 200 000	1 100 000	-100 000
Terra Botanica	200 000	170 000	-30 000

• Les autres frais de fonctionnement :

Les autres frais de fonctionnement sont projetés avec une baisse de BP à BP de 1,8 M€ (- 4 %) notamment sous l'effet de l'estimation de nouveaux mécanismes comptables de refacturation entre la Ville d'Angers et ALM.

Hors ces frais de mutualisation, l'évolution prévue est de 0 %. Un résultat qui a été obtenu grâce aux efforts de gestion de ces dernières années. Ce niveau est d'autant plus significatif que l'inflation prévisionnelle retenue par la Loi de finances pour 2019 est de + 2,2%.

■ Dépenses d'investissement : les engagements du mandat tenus

Le projet de budget pour 2019 prévoit des dépenses d'investissement de 83,3 M€. Ce montant retraité de la gestion déléguée de la compétence voirie (11,5 M€) est de 72,8 M€

Le projet de programme d'investissement 2019 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Principales opérations d'investissement	Projet BP 2019
Nouvelle patinoire - Création	10 600 000
Centre des congrès - Réhabilitation	8 000 000
Etudes et travaux Hôtel de Ville	4 745 000
Coeur de Maine - Centre Maine	4 500 000
Reconversion Pôle Jean Vilar	4 300 000
RU des Beaux Arts	1 860 000
SPL Restauration et Subvention EPARC	1 600 000
NPRU/Belle Beille Groupe Scolaire PM Curie	1 500 000
Rénovation du Théâtre Chanzy	1 350 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 335 500
Actions foncières	1 330 627
Parc des Sports de la Baumette	1 050 000
Budget participatif	1 001 500
ZAC Cours Saint Laud	1 000 000
Total des principales opérations projetées en 2019	44 172 627

Principales opérations	Projet
Pilotage mutualisé des politiques publiques	BP 2019
Entretien et réparations bâtiments	4 500 000
Refacturations Informatique ALM	1 700 000

Total des crédits présentés	50 372 627
Total des crédits projetés en 2019 hors voirie	72 801 610
% sur total des crédits 2019 projetés	69%

Recettes d'investissement

Les produits de la section d'investissement se répartissent comme suit :

- Les autres recettes (FCTVA, subventions, cessions)43,9 M€ contre 33,1 M€ au BP 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

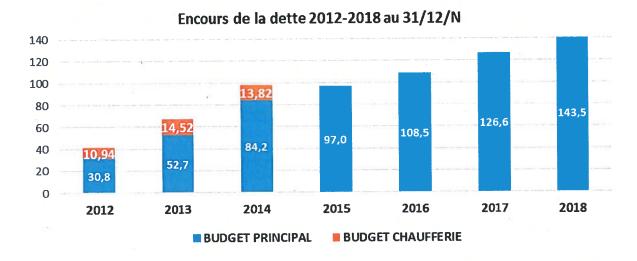
Nº 1 (dans l'Ordre du Jour)

IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2018 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

■ Evolution et structure de l'encours depuis 2012

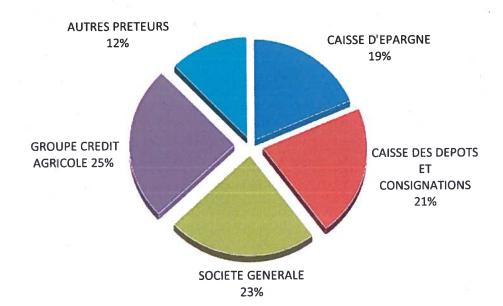


N.B.: Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chaufferie vers ALM au 1/09/2015

Concernant 2018, l'endettement supplémentaire de 16,9 M€ sur l'ensemble des budgets est le différentiel entre 25 M€ de nouveaux emprunts et 8,1 M€ de remboursement de capital.

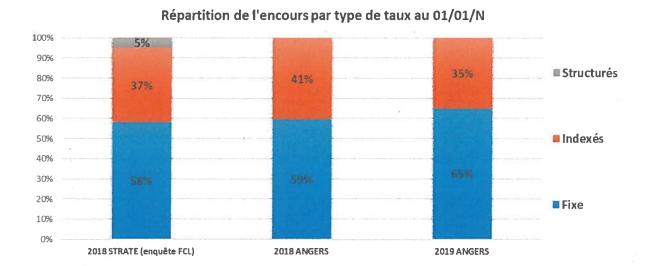
Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2019

Répartition de l'encours par prêteurs au 01/01/N



La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Le groupe Crédit Agricole est le premier prêteur avec 1/4 de l'encours. La Société Générale, la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'Epargne se situent tous les trois autour des 20 % de l'encours de la Ville.

Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2019

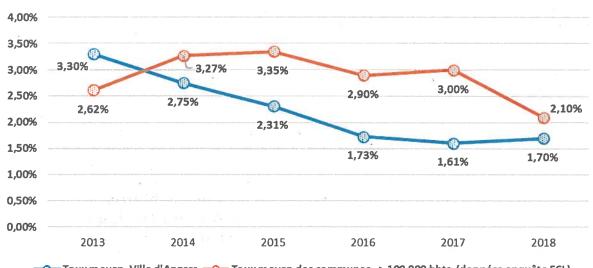


La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (65%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, la part des emprunts à taux indexé de 35% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts. Cela nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de 1,7% alors que celui des communes de même strate se situe à 2,1%.





—3—Taux moyen Ville d'Angers —○—Taux moyen des communes > 100 000 hbts (données enquête FCL)

Conditions des emprunts mobilisés en 2018

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts réalisés en 2018 pour 25 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 15 M€ contractés auprès du Crédit Agricole en taux fixe sur 20 ans à 1,46%,
- 10 M€ contractés auprès de la Société Générale sur un taux variable Euribor 3 mois + 0,37 % sur 20 ans (soit 0,37 % au 01/01/2019).

Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2019 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51,5	110
Investissement	58,5	0,0
Total	110	110

Hors reprise de résultat

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 février 2019

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2019

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Le Maire Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Pour le Maire, L'Adjoint Délégué Ahmed EL BAHRI